

# ATTESTATION DE FORMATION

R408 Échafaudage fixe  
R457 Échafaudage roulant



Santé au Travail

L'attestation de formation a été créée par la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS). La CNAMTS a élaboré des recommandations qui définissent le référentiel de connaissances et les conditions de passage des tests. L'attestation de formation valide donc les connaissances et le savoir-faire du candidat..



## #1 QU'EST-CE QU'UNE ATTESTATION DE FORMATION ?

L'attestation de formation est établie et délivrée par un organisme de formation qui assure au salarié une formation et un contrôle de ses connaissances. Suite à cette formation obligatoire, l'employeur pourra donc délivrer une attestation de formation.

## #2 QUELS SONT LES OBJECTIFS DES FORMATIONS R408 ET R457 ?

### POUR LE SALARIÉ : R408

Maîtriser le montage, le démontage et l'utilisation d'un type spécifique d'échafaudage fixe de moins de 24 mètres.

### POUR LE SALARIÉ : R457

Maîtriser la réception et la conformité d'un échafaudage roulant conformément des exigences du décret du 01/09/2004, arrêté du 21/02/2004.

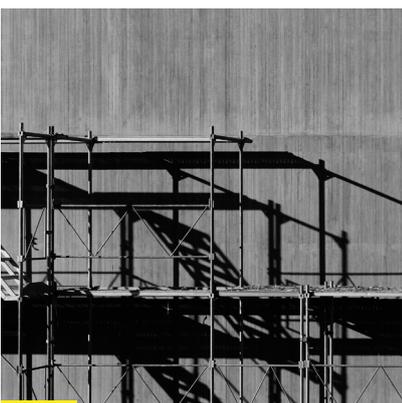
### POUR L'EMPLOYEUR

Etre en accord avec la réglementation en vigueur et pouvoir délivrer au salarié une attestation de formation. La formation est conforme à la recommandation de la CNAMTS.



## #3 QUELS SONT LES ÉCHAFAUDAGES CONCERNÉS PAR LA R408 ET R457 ?

La recommandation R457 concerne les échafaudages roulants.  
La recommandation R408 concerne les échafaudages fixes



## #4 QUEL EST LE PUBLIC CONCERNÉ PAR LA R408 ET R457 ?

Toute personne débutante ou expérimentée souhaitant acquérir et maîtriser les règles pour le travail sur des échafaudages fixes et/ou roulants.



## #5 COMMENT SE PASSE LA FORMATION Si2P ?

La formation peut être délivrée en centre de formation ou dans vos locaux.  
Le programme de formation est composé de deux parties distinctes : Théorique et pratique.  
Les compétences théoriques et pratiques du candidat sont évaluées par le testeur agréé.

Les pré requis pour la formation sont :

- > Etre âgé de 18 ans
- > Comprendre et parler le français
- > Avoir l'aptitude médicale

## #6 QUELLE EST LA DURÉE DE VALIDITÉ DU R408 ET R457 ?

- > Une réactualisation des connaissances est préconisée tous les 3 ans.
- > Le conducteur devra réactualiser ses connaissances et repasser le test d'évaluation avant la fin de cette période.

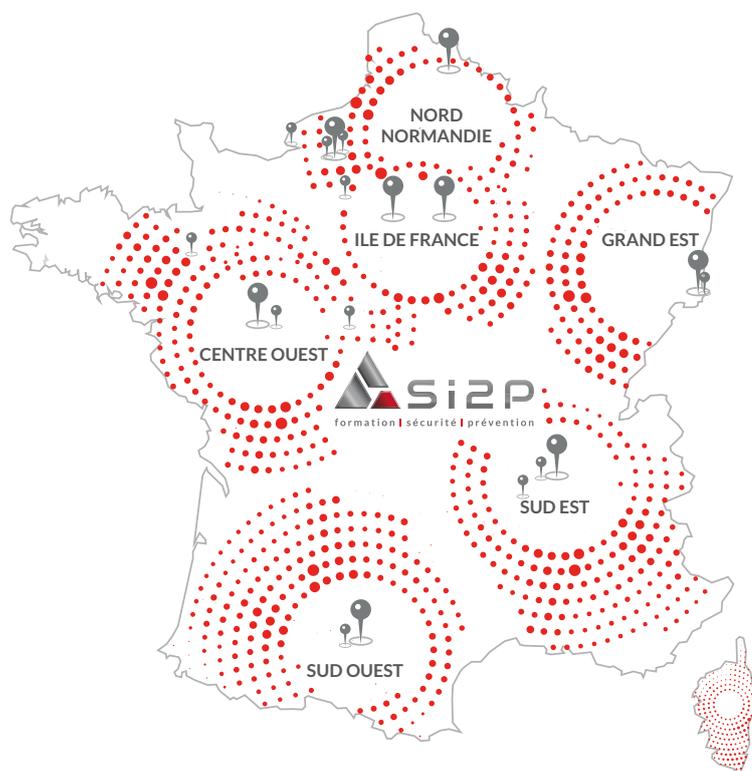
## #7 LES SOLUTIONS Si2P ?

- > Attestation de formation R408 initiale
- > Attestation de formation R457 initiale

Cliquez [\[ici\]](#) pour nous contacter

Cliquez [\[ici\]](#) et retrouvez toutes nos formations dans notre catalogue.

## LE RÉSEAU Si2P



Agences Si2P

Centres de formation inter-entreprises du réseau Si2P

### NOS CENTRES DE FORMATION

VEIGNÉ (37).....	02 47 38 41 29
CESSON SÉVIGNÉ (35).....	02 23 45 00 10
SAINT-MELAINE-SUR-AUBANCE (49).....	02 41 33 98 28
MULHOUSE (68).....	03 89 43 01 86
LABÈGE (31).....	05 61 00 65 22
SAINT JEAN BONNEFONDS (42).....	04 77 34 33 33
LE HAVRE (76).....	02 35 53 93 65
PETIT-QUEVILLY (76).....	02 32 11 79 04
EVREUX (27).....	02 32 34 58 32
SALAISE-SUR-SANNE (38).....	04 74 11 20 60
COQUELLES (62).....	03 21 17 07 97
LE HOULME (76).....	02 35 76 70 59
BARENTIN (76).....	02 35 63 96 13

### NOS AGENCES INTRA

CENTRE OUEST.....	02 41 47 11 64
NORD NORMANDIE.....	03 20 36 38 45
GRAND EST.....	03 88 43 98 47
SUD EST.....	04 74 11 20 60
GRANDS COMPTES.....	01 46 01 73 82
ÎLE-DE-FRANCE OUEST.....	01 46 01 73 80
ÎLE-DE-FRANCE EST.....	01 46 01 73 86
SUD OUEST.....	05 34 25 73 91
SUD EST MEDITERRANEE.....	04 74 11 20 66
BOURGOGNE.....	03 80 49 66 34